Unadfi

Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes

Actualités

n°313 Juin 2023

p.03

POUVOIRS PUBLICS

La Miviludes et l'Ordre Infirmier signent une convention de partenariat France

■ La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) et l'Ordre Infirmier ont signé une convention visant à améliorer l'accompagnement des infirmiers dans la détection et la prise en charge de patients victimes de dérives sectaires...

Groupes p.07

ECOLE DE L'ARCHE

L'école des « élus » **■** France

■ L'école de l'Arche, un établissement hors contrat fondé en 2020, semblait offrir un cadre idyllique et un parcours pédagogique prometteur autour de la méthode Montessori. Mais après avoir vite déchanté sur l'encadrement pédagogique, ils ont découvert des faits bien plus problématiques qu'ils ont signalés au rectorat et à la Miviludes...



Unadfi Actualités n°313- Juin 2023 - Conception et rédaction : Unadfi - Association reconnue d'utilité publique, agréée par les ministères chargés de l'Education - Nationale et de Jeunesse et des Sports - Centre d'accueil, d'étude et de documentation sur

es mouvements sectaires - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay - Tél. : 01 34 00 14 58 - - Siret : 335255956 00039

@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

PSNC

Un rapport de l'Ordre des médecins alerte sur les dérives des PSNC **France**

■ L'explosion des propositions de soins alternatifs a amené le CNOM à se pencher sur les dérives qu'ils peuvent occasionner. Publié à la veille de la première réunion du comité d'appui pour l'encadrement PSNC, le rapport dénonce un secteur « ni encadré, ni surveillé »..

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p.02 Généralités
- p.03 Pouvoirs publics

Groupes

- p.05 Anthroposophie
- p.06 Douze Tribus
- p.07 Ecole de l'Arche

- .08 Fraternité Saint Pie X
- **p.09** Groupes divers
- p.10 Petit Caillou
- p.11 Témoins de Jéhovah

Mouvances

- p.13 Dévéloppement personnel
- p.15 Désinformation
- p.15 Mouvance bouddhiste

- p.16 Mouvance catholiue
- p.17 Mouvance évangélique
- p.19 PSNC
- p.25 Théorie du complot

Phénomène sectaire

Généralités

Un court-métrage sur les dérives sectaires France

■ Un court métrage sur le thème des dérives sectaires a été tourné durant le mois de juin dans plusieurs communes d'Indre-et-Loire.

Le court métrage, « *Les Alliés de la terre* », réalisé par Thibault Jandot, est financé à hauteur de 47 000 € par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

Le synospis : un journaliste, dont le frère a été embrigadé par une secte qui prône le retour à la nature, va mener l'enquête. L'objectif est « de donner des infos sur les méthodes des sectes » par le biais de la fiction, confie le réalisateur, qui n'en n'est pas à son coup d'essai. En 2022, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) lui avait déjà fait confiance pour une série de huit petits courts

métrages. Cette série intitulée « Les Doigts dans l'emprise » avait pour but de « montrer les différentes facettes des sectes ».

« Les Alliés de la terre » sera disponible fin septembre sur la chaîne YouTube de Thibault Jandot. •

(Source : lanouvellerepublique.fr, 14.06.2023)

Demandes ininterrompues d'informations auprès d'Infosekta - Suisse

■ Le besoin d'informations ne faiblit pas, a indiqué Infosetka dans son rapport annuel publié le 30 mai. Le service suisse de conseil sur les sectes a reçu 3000 demandes l'an dernier.

Un quart des demandes étaient liées aux Témoins de Jéhovah. La plupart des autres groupes mentionnés sont peu connus. Il s'agit principalement de groupes religieux ou de groupes associés à des mouvances ésotériques is-

sues du développement personnel. Parmi les demandes adressées à Infosekta, 76% provenaient de personnes privées et 24% de représentants d'institutions.

Le service suisse de conseil sur les sectes souligne l'efficacité des groupes d'entraide pour parvenir à quitter une secte et cite celui destiné aux anciens Témoins de Jéhovah, qui aura fait ses preuves en cinq ans d'existence.

(Source: swissinfo.ch, 30.05.2023)

La Miviludes et l'Ordre Infirmier signent une convention de partenariat France

Pouvoirs publics

■ La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) et l'Ordre Infirmier ont signé une convention visant à améliorer l'accompagnement des infirmiers dans la détection et la prise en charge de patients victimes de dérives sectaires.

Donatien Le Vaillant, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, et Patrick Chamboredon, président de l'Ordre national des infirmiers ont signé le 1er juin une convention de partenariat. Elle témoigne de l'engagement des deux institutions à développer une vigilance sur les dérives sectaires en santé ainsi qu'à veiller à l'information des professionnels de santé et à la qualité des soins proposés aux patients, notamment lorsque ceux-ci s'interrogent sur le choix du thérapeute ou du traitement « complémentaire ». Deux axes prioritaires ont été définis :

- l'échange d'informations portant sur les signalements de situations à risque, complété par l'apport d'expertise de la Miviludes et la transmission des sanctions ordinales lorsqu'elles sont en lien avec des dérives thérapeutiques à caractère sectaire :
- les actions de sensibilisation au risque de dérives sectaires auprès de la profession par des interventions notamment auprès des référents régionaux « dérives sectaires » de l'Ordre, l'élaboration de messages d'informations et de fiches pratiques, visant à aider les infirmiers tant pour repérer les patients concernés que

- pour prévenir des méthodes insuffisamment éprouvées de type dérive sectaire.
- « Je me félicite donc de la signature de cette convention, qui permettra d'accompagner les infirmiers dans leur engagement quotidien auprès des patients, en les aidant à identifier plus facilement et à mieux prendre en charge les patients victimes de dérives sectaires et à faire de ce lien patients-infirmiers une arme importante contre ces dérives » a déclaré Patrick Chamboredon, président du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers.

(Source: santementale.fr, 16.06.2023)

- A écouter



■ Julie Baschet: sortir de l'enfer d'une secte, *France Inter*, 21.06.2023, 22 minutes

A l'occasion de la diffusion sur *Arte* du documentaire *Adeptes*, *de l'emprise à la déprise*¹, Julie Baschet, l'une des ex-adeptes interrogée par la réalisatrice Karine Dusfour, raconte au micro de *France Inter* son vécu au sein de l'Université de la nature et de l'écologie de la relation.

Entrée dans le groupe à un carrefour de sa vie, elle a été attirée par le développement personnel, mais aussi par l'écologie et la dimension humanitaire proposées.

Elle admirait le gourou, aujourd'hui en prison, pour ses multiples casquettes : philosophe, anthropologue, médecin, thérapeute...

Voulant bien faire, elle s'est engagée totalement et en trois semaines seulement elle a basculé totalement dans le groupe, nourrie par le discours de son gourou. Peu à peu, ce dernier arrive à dépersonnaliser ses adeptes au point qu'il ne leur est plus possible de se mettre à la place de l'autre et de comprendre ses souffrances.

Pour six années passées dans le groupe, il en aura fallu dix à Julie Baschet pour sortir de l'emprise.

(Source: Radio France, 21.06.2023)

 $Ecouter \ le\ podcast: \underline{https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-9h10/le-7-9h30-l-interview-de-9h10-du-mercredi-21-juin-2023-3198777$

Lire sur le site de l'Unadfi, adeptes : de l'emprise à la déprise : https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/ adeptes-de-lemprise-a-la-deprise-karine-dusfour-arte-2023-55-minutes/

Lire les articles sur l'université de la relation : https://www.unadfi.org/mot-clef/universite-de-la-relation/

A écouter



■ Cet épisode de l'émission de France Culture Open Source traite de la veille menée par Conspiracy Watch sur les réactions de la complosphère après l'attaque au couteau d'Annecy. En effet après le drame, des dizaines de théories du complot ont fleuri sur les réseaux sociaux. Constat de Conspiracy Watch: s'il fallait quelques jours, voire quelques semaines pour voir s'élaborer une théorie du complot sur un fait divers, désormais le complotisme se fait quasiment en temps réel.

(Source: France Culture, 17.06.2023)

Ecouter le podcast : https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/open-source/open-source-chronique-du-samedi-17-juin-2023-4819860

_ A lire



■ Sectes, mensonges et pièges à clic, Gilles Margotton, éditions Balland, juin 2023, 342 pages

Gilles Margotton, Commandant divisionnaire de police honoraire, s'est spécialisé « dans l'analyse des processus de vulnérabilité mis en place par les mouvances sectaires sur les "nouvelles autoroutes de l'information" ».

Fort de cette expérience, il explique dans son livre « les mécanismes de l'emprise mentale à l'ère du numérique ». Il montre comment les groupes sectaires se sont mués en véritables spécialistes du webmarketing et se sont immiscés dans divers marchés peu encadrés, comme ceux du bien-être ou des thérapies alternatives. Il met aussi en évidences la

façon dont les groupes sectaires ont étendu leur influence sur le web en collaborant entre eux autour de thématiques liées à la sphère conspirationniste.

(Source: Quatrième de couverture)

Groupes

Dans une école Steiner, deux plaintes contre une enseignante qui a fait inhaler de la fumée aux enfants

Anthroposophie

France

Pour initier ses élèves « au principe de combustion », une enseignante de chimie a incendié des branchages dans sa classe après avoir pris soin de fermer portes et fenêtres. Les élèves, âgés de 12 à 14 ans, ont inhalé de la fumée pendant dix minutes. Il a également été proposé aux enfants d'inspirer les cendres et de les goûter avec la langue. L'incident n'a pas fait de blessé.

Le soir-même, des parents étaient présents dans la salle à l'occasion d'une réunion scolaire. Une mère d'élève s'est étonnée de la forte odeur de fumée qui régnait dans la pièce. L'enseignante lui a alors expliqué « que les élèves étaient sortis récupérer des feuilles dehors, et elle les avait utilisées pour allumer un feu à l'intérieur de la classe. » Le but de cette expérience était, selon les propos de l'enseignante à la réunion, « que les élèves ressentent une expérience et qu'ensuite ils la comprennent. En chimie c'est fabuleux, ça explique un peu pourquoi je les ai enfumés ce

matin. On ne se contente pas d'apprendre que le feu ça brûle, ou qu'à un moment il y a une séparation carbonique, mais on leur fait vivre la chose avec tous leurs sens : le toucher, le goût, l'odorat. Ils ont toussé, ils ont craché, ils avaient les larmes, vraiment ce matin on n'y voyait plus grand chose dans la pièce. »

Cette mère et une autre mère d'élève ont déposé plainte dès le lendemain auprès de la gendarmerie pour « mise en danger de la vie d'autrui par violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence. » L'enquête est toujours en cours.

Interrogée au sujet de l'incident, Lucie Iskandar, la porte-parole de la fédération en France de la pédagogie Steiner-Waldorf assure que des sanctions ont été émises à l'encontre de l'enseignante. A ses yeux, « il faut regarder au cas par cas. Peut-être qu'il y a eu un dysfonctionnement dans une école, mais ce n'est pas du tout un cas général. Ce n'est pas un fonctionnement ».

(Sources : rue89strasbourg.com, 06.06.2023 & francebleu.fr, 16.06.2023 & lepoint.fr, 21.06.2023)

Polémique autour des subventions accordées à une école Steiner de Strasbourg France

■ Lors du dernier conseil municipal de Strasbourg, Anne-Pernelle Richardot, élue d'opposition PS, a demandé que l'on repense les subventions allouées par la ville à l'école Michaël située à Koenigshoffen.

L'élue socialiste explique avoir « demandé l'application d'un principe de précaution, c'est-àdire surseoir à l'octroi de cette subvention le temps que l'on puisse saisir la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), se documenter, interroger les autres partenaires comme la CAF, le ministère de l'éducation, la CEA pour avoir toutes les données en main. Il y a un faisceau de rapports émanant notamment de la Miviludes qui posent question. » Les subventions ont finalement bel et bien été votées mais la demande d'Anne-Pernelle Richardot a permis d'ouvrir le débat sur le bien-fondé des subventions accordées par la ville à l'école Steiner de Koenigshoffen.

En attendant, l'élue a effectivement saisi la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires : « il faut clarifier ce qui se passe dans ces écoles avant de leur accorder la moindre subvention. Et aussi protéger les familles qui parlent. » Depuis qu'elle s'est emparée du sujet publiquement, Anne-Pernelle Richardot a reçu plusieurs témoignages de parents sur les écoles Steiner du département qui relatent des faits de brimades, voire de harcèlement à l'encontre de leurs enfants après qu'ils ont exprimé le souhait de s'éloigner de l'enseignement Steiner ou simplement après avoir posé des questions : « il y a une pression énorme sur les parents qui veulent parler de ce qui se passe dans ces écoles : c'est la loi du silence », déplore l'élue PS.

Dans son rapport annuel publié en novembre 2022, la Miviludes appelle à la vigilance concernant l'enseignement dans les écoles Steiner, et alerte sur de possibles risques de dérive sectaire.

(Sources: francetvinfo.fr, 30.05.2023 & francebleu.fr, 16.06.2023 & lepoint.fr, 21.06.2023)

Douze Tribus

Les Douze Tribus une nouvelle fois au tribunal pour deux affaires France

■ Jeudi 22 juin le tribunal de Pau s'est penché sur deux affaires impliquant dix parents membres de la communauté des Douze Tribus, dont aucun n'était présent dans le prétoire. Ils étaient poursuivis pour scolarité illégale et

« faux et usages de faux dans l'enregistrement de leurs enfants à l'instruction en famille ». Une mère étaient également jugée pour violences sur sa fille.

L'affaire déjà jugée en 2021 l'était à nouveau à la demande des prévenus qui étaient absents lors de leur première condamnation. Cette nouvelle audience s'est encore une fois déroulée en leur absence. S'exprimant à travers la voix de leur avocate ils ont affirmé que « tous les parents d'enfants ne résident plus dans la communauté parce qu'ils sont en infraction avec la législation française ou au moins s'exposent

à des poursuites pénales donc ont fait le choix de quitter la France. »

L'enquête qui a débuté en 2014 a donné lieu à une perquisition en 2019 au cours de laquelle ont été mises en évidence les lacunes scolaires des enfants de la communauté. Leur enseignement ne s'appuyait que sur des manuels « maisons » basés sur la Bible, sans références externes au groupe pour être conforme aux croyances des adeptes. Les

enquêteurs avaient également relevé d'importantes carences éducatives dans les matières du socle commun et l'impossibilité pour les enfants de « développer une argumentation personnelle ».

Lors de l'audience du 22 juin, Me Patricia Cocrelle, qui défend les victimes, se demandait « comment chiffrer un préjudice pour ces carences éducatives beaucoup plus graves que l'on peut penser ? » « Sans savoir, en étant totalement conditionnés, ils ne pourront pas devenir libres et autonomes » a-elle ajouté. Elle a réclamé 1 000 euros de dommages et intérêts par enfant et 1 500 de plus pour celui qui a été violenté à coups de baguette. Une punition courante dans le groupe d'après trois des prévenus

qui avaient défendu, lors de leur garde à vue, la pratique à « vocation pédagogique » - « un acte d'amour » selon eux.

Al'issu de l'audience, le procureur, Richard Pineau, a demandé les mêmes dommages et intérêts que l'avocate et requis six mois de prison avec sursis pour la scolarité illégale et quatre mois de plus pour la mère accusée de violences.

Le tribunal rendra sa décision le 7 septembre. ■

(Sources : Sud-Ouest & France Bleue, 22.06.2023)

L'école des « élus » France

Ecole de l'Arche

■ Une école qui prône l'ouverture : les parents de Raphaël pensaient avoir trouvé l'établissement idéal pour leur fils, bon élève, qui s'ennuyait dans son cursus classique au collège. L'école de l'Arche située dans le château de Pontarmé dans l'Oise, un établissement hors contrat fondé en 2020, semblait offrir un cadre idyllique et un parcours pédagogique prometteur autour de la méthode Montessori. Mais après avoir vite déchanté

sur l'encadrement pédagogique, ils ont découvert des faits bien plus problématiques qu'ils ont signalés au rectorat et à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes).

Aucune des promesses données à l'inscription n'a été tenue. L'internat au château a été déplacé chez le professeur de sport, le parcours bilingue a disparu du programme. Mais le pire restait à venir. Raphaël rapporte les propos étranges tenus à l'école comme les mots « communauté » et « élus » qui reviennent comme des leitmotivs. Un des professeurs leur disait qu'ils se marieraient entre gens de la communauté, que l'extérieur était mauvais. D'autres élèves ont rapporté la tenue de tribunaux internes lors desquels les élèves se condamnaient publiquement les uns les autres.

Peu à peu les relations entre les

parents de Raphaël et la direction l'école se détériorent. D'autres parents se plaignent et finalement « la moitié de la promotion est mise à la porte » par la directrice du collège. Mais ce n'est que courant 2022 que la mère de Raphaël découvre ce que dissimule l'école, après avoir reconnu sa directrice sur une vidéo des Brigandes. Ce groupe de musiciennes identitaire est dirigé par Joël Labruyère qui est notoirement connu dans le milieu ésotérique et pour avoir fondé l'Omnium des libertés, la première association de défense des « nouveaux mouvements religieux », dont certains qui sont soupçonnés de dérives sectaires. Lui-même a été successivement le dirigeant de plusieurs communautés : La Nation libre, Royaume elfique, Le Clan des brigandes, La rose et l'épée.

La directrice n'est pas la seule à avoir été une adepte de Labruyère, le co-fondateur de l'école et son professeur de sport l'étaient également. Les trois ont rompu avec le groupe en 2014 avant le dépôt d'une plainte en 2015 contre Joël Labruyère « pour abus de faiblesse, travail dissimulé et violences volontaires ». Les victimes se plaignent de la « totale soumission au chef », de la diabolisation du monde extérieur, de ruptures familiales mais aussi de captation d'argent.

Selon Annick, une ex-adepte

groupe, deux des trois du protagonistes étaient haut placés dans la hiérarchie du groupe. La directrice, qualifiée de reine des elfes, a longtemps été le bras droit de Labruyère, tandis que son associé était chargé des relations extérieures et de l'édition des revues du groupe. Elle raconte le côté élitiste, mais aussi fermé de la communauté : « On vit vraiment au-dessus de la mêlée, comme des êtres intermédiaires entre l'homme et le dieu On doit changer de nom, toutes les personnes du monde sont des ennemis ». Pour elle, la sortie a été difficile « Il m'a fait démissionner, quitter ma famille, vendre ma maison ».

Les dirigeant de l'école, semblaient s'être reconvertis dans l'éducation et avoir abandonné leurs activités ésotériques. En apparence tout du moins. En effet, le signalement de Pierre* auprès de la Miviludes en 2020 ne laisse guère planer de doutes. Après

Pie X

plusieurs semaines de recherches pour essayer de comprendre le comportement étrange de sa compagne durant le confinement, il a découvert qu'elle faisait partie d'un groupe occultiste qui se réunissait à Luzarches dans le 95. Les documents de son amie évoquaient un langage secret ainsi que des rites ésotériques. Certains portaient en entête « Au nom du Dieu inconnu. Ordre du Dragon d'or. Filiation Societas draconistrarum 1408. Rite Nahassite moderne ». Un ordre fondé par Labruyère et le co fondateur de l'école de l'Arche, selon Annick. C'est parce que sa compagne lui a fait part de leur intention de créer une école Montessori que Pierre a alerté la Miviludes.

Pour Annick, il ne fait aucun doute que le véritable objectif de l'école est de « formater des êtres qui prendront la relève, reprendront le projet [de Labruyère] et le feront fructifier. » Aujourd'hui la mère de Raphaël est choquée et en colère de n'avoir rien vu. Elle a découvert, depuis, que les dirigeants de l'école lui avaient menti depuis le départ notamment sur la promesse d'un internat, qui, en fait, n'a jamais été autorisé.

En septembre 2022, la préfecture a interdit l'accueil des enfants au sein de château de Pontarmé. Mais l'école n'a pas cessé ses activités. D'abord relocalisé dans un camping, l'établissement été fermé temporairement après les contrôles de divers services de l'Etat. L'école a ensuite réouvert en Paca, puis dans la baie de Somme, et elle possède un second établissement à Mortefontaine dans l'Oise.

*Prénom changé

(Source: Charlie Hebdo, 23.06.2023)

Lire sur le site de l'Unadfi sur les Brigandes : https://www.unadfi.org/

mot-clef/les-brigandes/

Un prêtre de la Fraternité Saint Pie X condamné à 20 ans Fraternité Saint de prison France

■ Après deux semaines de procès, la cours d'assise de la Roche-sur-Yon a condamné un ancien prêtre de la Fraternité Saint Pie X (FSSPX) à 20 ans d'emprisonnement, dont douze ans de sureté, pour viol et agressions sexuelles sur 27 mineurs. La décision est assortie de dix ans de suivi socio-

judiciaire, d'une obligation de soins, de l'interdiction d'entrer en contact avec des mineurs et de se rendre en Charente Maritime ou en Vendée. Son nom a été inscrit au fichier des délinquants sexuels.

Durant 25 ans, de 1995 à 2020, Pierre de Maillard, a abusé de jeunes âgés de 7 à 19 ans en France et en Belgique.

Dès 2003 la mère de Nicolas, l'une des victimes, a dénoncé des attouchements auprès du supérieur du prêtre. Celui-ci ne signale pas les faits à la justice et le prêtre est déplacé en Vendée où il sévira jusqu'à l'ouverture de l'enquête en 2020.

En Vendée, le prêtre avait été désigné pour en remplacer un autre reconnu coupable par la justice canonique d'abus sexuels sur cinq mineurs.

En 2010 la Fraternité aurait été avertie des gestes déplacés du prêtre sur un jeune séminariste. Une enquête canonique lui ayant interdit tout contact avec des jeunes, le prêtre s'est alors tourné vers les enfants des familles de la communauté. Dans l'une d'entre elle « sur sept enfants,

six ont été attentés! », s'indigne Me Lionel Bethune de Moro. Ce n'est qu'après la dénonciation de ces crimes au supérieur du prêtre que la Fraternité saisit la justice. Pendant l'instruction, l'abbé a été déplacé au couvent de Montgardin, une sorte de maison de retraite du mouvement.

Devant la cour, le prêtre ne nie pas les abus, mais conteste les viols aggravés, même s'il semblerait que les violences sexuelles s'élèvent à plusieurs centaines.

L'affaire n'est peut-être pas arrivée à son terme puisque trois nouvelles plaintes auraient été déposées depuis le début du procès.

Au procès les victimes n'étaient pas les seules parties civiles. Affirmant avoir été trompée, la Fraternité s'est elle aussi portée partie civile. Un choc pour les victimes comme Nicolas qui « dénonce une hypocrisie » du groupe qui était au courant selon lui. Si les faits ne sont pas prescrits il envisage de porter plainte pour non-dénonciation de crime. Pour le collectif Agir pour notre Eglise le prêtre « profitait du système ». Un avis partagé par le Collectif des victimes de la FSSPX qui fait « état d'un problème massif, très loin du discours de 'cas isolés' que tient la FSSPX. »

L'hypocrisie et la loi du silence de la communauté sont aussi dénoncées par Florence, une mère de famille belge dont le fils a été agressé par un prêtre de l'école privée où il était scolarisé. Elle a dû batailler pour obtenir la condamnation du prêtre à cinq ans de prison car si le supérieur de l'école a bien admis qu'il y avait déjà eu des problèmes, il n'a pas voulu communiquer à la famille d'éléments sur le passé du prêtre, au nom du secret de l'Eglise.

(Sources : Charlie Hebdo, 03.06.2023 & Actu, 14.06.2023)

Dérive sectaire à Moorea **▼** France



■ Trois personnes, un homme et deux femmes, ont été placées en garde à vue mardi 20 juin pour abus de faiblesse en bande organisée, violences sur personnes vulnérables et blanchiment d'un délit en bande organisée.

Ces arrestations interviennent dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte en 2022 pour des faits d'abus de faiblesse en bande organisée à la suite d'un signalement émis auprès du parquet de Papeete par la Mission interministérielle de vigilance

et de lutte contre les dérives sectaires.

L'homme qui se présentait comme un guérisseur est soupçonné d'avoir mis en place une « communauté fermée » aux dérives sectaires, l'association Tahoe Te. Les deux femmes y officiaient en tant que directrice et trésorière. L'association proposait des cours de méditation et des « soins sous forme de massages, d'incantations, de prescriptions de régimes et de traitement par les plantes ». C'est au cours de sessions de méditation que les trois individus mis en cause auraient provoqué chez « deux jeunes femmes (...) des faux souvenirs selon lesquels elles auraient été victimes, dans leur jeunesse, d'agressions sexuelles ou de viols commis par des proches ». Une perquisition menée au domicile du gourou a permis aux enquêteurs de saisir

sept millions de Fcfp. Ils y ont aussi trouvé « de nombreux documents attestant de reconnaissance de dettes, de dons » ainsi qu'un « manuel d'emprise mentale ». Au terme de 96 heures de garde-à-vue, le gourou ainsi que la « directrice » ont été placés en détention provisoire. La femme qui faisait office de trésorière a été placée sous contrôle judiciaire. Ils risquent jusqu'à dix ans de prison.

(Sources: tahiti-infos.com, 22.06.2023 & tntv.pf & radio1.pf & tahiti-info.com, 23.06.2023)

Une secte évangélique installée au cœur de la forêt amazonienne 🛮 Pérou

■ Les membres de Israelites of the New Universal Pact attendent l'apocalypse dans la localité d'Islandia, enclave péruvienne en territoire brésilien au cœur de la région des frontières du Pérou, du Brésil et de la Colombie.

Mélange de protestantisme évangélique et de rites Incas, le mouvement est dirigé par un « prophète », Jonas, fils du premier leader du groupe, Ezequiel Ataucusi Gamonal, décédé en 2000. Ce dernier fut catholique puis Adventiste du Septième Jour. Il fonda sa communauté dans les années soixante-dix en recrutant parmi les habitants de la cordillère des Andes. Le groupe s'est plus tard installé dans la forêt Amazonienne, considérée comme la « Terre Promise » et le

seul endroit à même d'accueillir, après l'apocalypse, le retour de l'empire Inca. Le mouvement recrutait alors en majorité des indigènes sans terres, des anciens guérilleros du Sentier Lumineux, ainsi que des habitants pauvres des villes de l'Amazonie.

Dans les années 2000, le mouvement comptait près de 200 000 membres. Il en perdit toutefois beaucoup cette année-là, alors que la résurrection promise du leader trois jours après sa mort n'advint pas.

Le groupe vit de l'agriculture et de la vente de produits aux habitants des villages environnants et aux touristes. Il a également monté son propre parti politique, le Front Agricole du Peuple Péruvien, qui a réussi à faire élire plusieurs conseillers municipaux et même des maires, et qui a créé la surprise lors des élections parlementaires en 2020 en obtenant plus de 8% des voix.

(Source: france24.com, 02.06.2023)

William Kamm libéré sous caution Australie

Petit Caillou

■ Après son arrestation le mois dernier, William Kamm, surnommé Petit Caillou, fondateur de l'Ordre de Saint Charbel, vient d'être libéré sous caution.

Après avoir purgé deux peines de prison pour agression sexuelle sur mineur, le condamné avait bénéficié d'une liberté conditionnelle en 2014. Le gouvernement de la province de Nouvelle-Galles du Sud avait à l'époque soutenu qu'il existait un fort risque de récidive et l'avait placé sous contrôle judiciaire pendant une période de trois ans, afin de restreindre ses activités. Ayant à deux reprises enfreint cette décision de justice, le gourou avait de nouveau été arrêté et incarcéré.

Kamm aurait tenté de faire publier une prière sur le site internet de l'Ordre de St Charbel et aurait effectué des recherches Internet en passant par la navigation privée, avant de supprimer son historique, ce qui lui était strictement interdit. Son avocat a affirmé que les termes de l'ordonnance de surveillance étaient ambigus et allaient fatalement mettre en défaut son client. Il a également af-

firmé qu'il n'y avait aucune preuve qu'il ait eu l'intention de faire publier un quelconque contenu sur le site de sa secte. Enfin, l'avocat a soutenu que son client devait être libéré sous caution, parce que l'ordonnance de surveillance exigeait un niveau plus important de surveillance que lorsqu'il était incarcéré. Il a suggéré l'interdiction pour Kamm de posséder un smartphone, ou n'importe quel appareil lui permettant d'accéder à Internet « qui est à la source des infractions qui lui sont reprochées. Si cet accès est réduit, cela éliminerait le risque qu'il [viole] les conditions de sa remise en liberté. » Convaincu, le juge a accordé une mise en liberté sous caution et a ordonné qu'on lui fournisse un téléphone portable qui ne lui permette pas d'aller sur Internet.

(Source: news.com, 22.06.2023)

Lire sur le site de l'Unadfi les articles sur Le petit Caillou : https://www.unadfi.org/mot-clef/petit-caillou/

Témoins de Jéhovah

La Commission Royale d'enquête néozélandaise attaquée par les Témoins de Jéhovah Australie

■ La Congrégation chrétienne des Témoins de Jéhovah (Australasie) Limited a intenté une action en justice, au début du mois de juin, pour être exemptée de l'enquête Abuse in Care menée par La Royal Commission of Inquiry¹ depuis 2018 en Nouvelle Zélande.

Cette commission a pour objectif d'étudier comment les personnes prises en charge par des institutions étatiques et confessionnelles ont pu être abusées de diverses manières (violence, abus sexuels) dans ces institutions censées les protéger. Elle examine des faits s'étant déroulés entre 1950 et 1999, mais écoute aussi les expériences survenues avant ou après cette période.

En 2022 elle a étendu son champ d'étude aux confessions protestantes y compris les Témoins de Jéhovah, Gloriavale et les Frères de Plymouth.

Les Témoins de Jéhovah ont demandé une révision judiciaire

arguant que leur organisation n'entre pas dans le champ d'application du mandat de la Commission royale.

Les Témoins de Jéhovah cherchent à obtenir de la Haute-cour une déclaration selon laquelle « l'église n'assume pas la responsabilité de la prise en charge des enfants, des jeunes ou des personnes vulnérables », et il n'y a pas de cas d'abus qui entre dans le cadre de l'enquête.

De son côté, si la Commission a décidé de ne pas s'exprimer sur l'affaire judiciaire, elle a envoyé un mail aux victimes d'abus pour leur confirmer qu'elle poursuit son travail et les assurer de son soutien. « Ils ne se soucient pas de ceux qui ont été maltraités, ils ne se soucient que de leur nom » a déclaré Shayne Mechen, du groupe de survivants JW for Justice.

La Commission prévoit de rendre son rapport définitif en mars 2024. ■

(Sources : site de la Commission Royale néozélandaise, New Zélande Hérald & NewsRoom, 02.06.2023)

Pour consulter le site de la Commission Royale : https://www.abuseincare.org.nz/

1. Commission royale d'enquête sur les mauvais traitements infligés aux personnes recevant des soins.

A voir

■ L'énigme des Témoins de Jéhovah, Vincent Néquache, RMC Story, juin 2023, 54 minutes

S'appuyant sur les témoignages d'anciens adeptes et de spécialistes du mouvement, ce documentaire de Vincent Néquache dévoile l'envers du décor de cette communauté très fermée dont les membres évitent au maximum de se mêler à la société.

Fondée au XIXe siècle, la communauté compte à ce jour près de huit millions de membres dans le monde, grâce à un prosélytisme très efficace

Cette « multinationale de la foi », uniquement dirigée par des hommes, gérée de manière très efficace, a su s'enrichir au fil du temps notamment en acquérant un important patrimoine immobilier. Selon le documentaire les bâtiments seraient bâtis par des bénévoles et revendus une guinzaine d'années plus tard.

Outre l'histoire et l'organisation du mouvement, le documentaire évoque aussi la vie de ses membres prêts à tout pour « mériter la vie éternelle » après l'apocalypse annoncée depuis plus d'un siècle par le mouvement.

Le documentaire dévoile enfin la souffrance des anciens adeptes. Certains témoignent du rejet par leurs proches, qui serait encouragé par le groupe. D'autres évoquent « la non-dénonciation des crimes pédophiles ». Des pratiques qui amèneraient des ex-adeptes à tenter de mettre fin à leurs jours.

(Source: RMCBFMPlay.com, 03.06.2023)

Le replay du documentaire est disponible sur inscription sur le site de RMC : https://www.rmcbfmplay.com/info-programme/rmc-story/lenigme-des-temoins-de-jehovah?contentId=Product::NEUF_NUM23_N23935297521527&universe=PROVIDER

■ Enquêtes criminelles : Affaire Goncalves : le témoin de Jéhovah a-t-il voulu tuer son épouse ?, M6, 21.06.2023

En 2017 Isabelle Goncalves et son mari, tous deux Témoins de Jéhovah, sont retrouvés gravement blessés dans un parc de Champs sur Marne. Lui a reçu une balle à l'épaule ; elle dans la tête. Dans un état critique, elle s'en sort miraculeusement. De prime abord, tout laisse penser à un crime crapuleux, mais les enquêteurs découvriront qu'il s'agit d'une mise en scène imaginée par son époux qui sera aidé d'un comparse dans sa mise en oeuvre.

Le couple allait mal depuis que la femme avait découvert que son mari entretenait une relation extra-conjugale avec son assistante. Plusieurs experts interrogés par M6 pensent que son mari aurait pu vouloir l'éliminer car le divorce est interdit chez les Témoins de Jéhovah.

(Source: https://www.tiktok.com/@crushofficiel/video/7247170203237272859)

Enquête à visionner sur abonnement sur 6play : https://www.6play.fr/enquetes-criminelles-p_986/affaire-goncalves-le-temoin-de-jehovah-a-t-il-voulu-tuer-son-epouse-c_13015313?fbclid=lwAR0wk4eugbADZodJNnZVb_8A0koU43IN3aWS_nTPKexs5VLFP994Rxlbw24

Lire sur le site de l'Unadfi : *La croyance au cœur du mobile d'une tentative de meurtre* ? https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/la-croyance-au-coeur-du-mobile-dune-tentative-de-meurtre/

Ou peut mener l'excommunication ?: https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/ou-peut-mener-lexcommunication/

Mouvances

L'occultisme dans la formation professionnelle France

Développement personnel

développement personnel a le vent en poupe en particulier dans le domaine du management. Parmi les méthodes utilisées certaines entreprises ne jurent que par l'ennéagramme. La Topette, La Lettre à Lulu et Le Sans-culotte, trois journaux de la région nantaise, se sont associés et ont enquêté sur l'entrisme de cette technique psychologisante dans de nombreuses entreprises et écoles de la région.

L'ennéagramme est symbolisé par une étoile à neuf branches numérotées, censées représenter neuf traits de caractère appelés ennéatypes. Si le stagiaire pense se reconnaître dans un ennéatype correspondant le mieux à sa personnalité, bien souvent en cours de stage le formateur va l'aider à redécouvrir son Moi véritable, enfoui depuis l'enfance et l'amener à rejoindre l'ennéatype qui serait vraiment le sien. Une découverte qui ne va pas sans bouleversements pour certains obligés de revivre des blessures enfouies, explique Daniel Lafargue, auteur du livre Zoom back caméra. La face cachée de *l'ennéagramme.* Anne Lécu, autrice de L'ennéagramme n'est ni catho, ni casher, prévient, quant à elle, sur cette « ambition de cartographier l'âme humaine » en neuf catégories dont le risque est de « mettre les gens dans des cases ».

Les origines de la méthode ont, elles aussi, de quoi interroger. Si certains prétendent que l'ennéagramme aurait une origine antique, Anne Lécu affirme que le symbole est apparu pour la première fois sur

une affiche de l'occultiste Georges Gurdjieff datant de 1919. Ce dernier était le fondateur d'une école ésotérique où il enseignait sa méthode, la Quatrième voie, censée permettre d'atteindre sa véritable « essence » par le biais d'un « travail » « sur le corps, les émotions et le mental ». Beaucoup des groupes se réclamant aujourd'hui de sa doctrine sont accusés de dérives sectaires.

Si l'ennéagramme n'a pas de conséquences sur la majorité des personnes qui suivent des stages, certaines vont au contraire prendre très au sérieux les résultats des tests et tout interpréter à travers ce système de pensée dans lequel ils croient pouvoir puiser toutes les réponses. Chez certains l'emprise est si forte qu'elle peut aboutir à une rupture familiale comme ce fut le cas pour Thierry*dont l'épouse a rompu avec tout son entourage, même professionnel, après voir suivi un stage au sein de son entreprise.

Surveillée de près, par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

(Miviludes), qui prévient que son « utilisation nécessite une certaine vigilance et peut induire des dérives », cette méthode sans fondements scientifiques se retrouve au cœur du management de grands groupes industriels.

La société Fleury Michon dépense ainsi chaque années plusieurs milliers d'euros pour former ses cadres. Une aubaine pour Regard9, l'actuel prestataire de formation et de coaching de l'entreprise, puisque pour 2023 le géant de l'agroalimentaire a prévu de consacrer près de 175 000 euros de son plan de formation à l'ennéagramme qu'il considère comme essentiel pour développer l'orientation « bienveillante » de son management. Pourtant en interne, la CGT qui accompagne des salariés sur des problèmes d'accidents du travail ou de harcèlement moral ne voit guère les bénéfices de la méthode.

Autre adepte de la méthode, l'entreprise de transport routier Mousset l'utilise depuis 1995. Là aussi c'est Regard9 qui intervient. Considérant que l'ennéagramme est « utile pour mieux se connaître mutuellement », l'entreprise propose la formation à tous ses employés. L'entreprise est tellement fan qu'elle a développé une application pour rappeler aux employés les « informations de base données lors des formations ». Evacuant les risques pointés par la Miviludes, son patron affirme ne s'en tenir qu'à l'aspect pro des formations. Regard9 qui se vante d'avoir formé 20 000 personnes depuis 1999, tient le même discours. Pourtant, un chauffeur (resté anonyme) a vu deux personnes fondre en larme alors qu'elles se livraient personnellement lors de la formation. Le même chauffeur rajoute qu'à la fin de cette même formation, la personne chargée du recrutement prévoyait d'utiliser l'ennéagramme pour recruter.

Les entreprises ne sont pas les seules à utiliser cette méthode. Le Greta de Vendée l'a proposée, il y a quelques années dans des formations de ressources humaines. Elle est aussi rentrée dans le domaine universitaire. A Polytech Angers, elle a été enseignée par Serge Masserot, aujourd'hui retraité, mais qui donne toujours des formations au sein de l'Institut de recherche technologique Jules Vernes de l'université de Nantes. A l'ennéagramme il ajoute aussi l'analyse transactionnelle ainsi que les constellations systémiques.

Thierry, qui voulait en savoir plus sur la méthode, a suivi l'une de ses formations. Il lui en a couté 400 euros pour apprendre « à mieux se connaitre et renforcer ses talents ». Thierry a été choqué plusieurs fois durant ce stage censé donner le courage de tout bouleverser. Chacun est invité à livrer une douleur intime. A une femme qui évoquait en pleurant la perte de son bébé, le formateur aurait ré-

pondu « que c'était ce qu'elle avait voulu, ce qu'elle méritait ». D'anciens stagiaires sont aussi conviés à témoigner des bouleversements advenus dans leur vie grâce à l'ennéagramme. Beaucoup confient avoir tout quitté.

Pour Dominique Hubert, présidente de l'Adfi Nantes, « réveiller des traumatismes ou faire des affirmations péremptoires d'orientation de personnalité, ça peut faire de gros dégâts. Fait par quelqu'un qui n'a aucune formation en psychologie, ça peut détruire encore plus les gens ».

*Prénom modifié

(Sources : Le Sans-culotte & La Lettre à Lulu & La Topette, juin 2023)

Lire sur le site de l'Unadfi a propos de l'ennéagramme : <u>https://www.unadfi.org/mot-clef/enneagramme/</u>

L'entreprise One Taste visée par le gouvernement fédéral « Etats-Unis

■ Deux anciennes cadres de OneTaste, une société de « bien-être sexuel », ont été inculpées par le gouvernement fédéral. Elles sont, entre autres, accusées de manipulation sur les membres de la société, qu'elles contraignaient à des rapports sexuels.

En 2022, le documentaire Orgasm inc : The story of OneTaste avait révélé le fonctionnement toxique de OneTaste. un communiqué, le ministère de la justice des Etats-Unis a déclaré que Nicole Daedone et Rachel Cherwitz, respectivement fondatrice et responsable des ventes de OneTaste, avaient soumis les employés, contractuels et les clients à des abus d'ordre « économique, sexuel. émotionnel

psychologique ». Toujours selon cette déclaration, « surveillance, endoctrinement, et intimidation » caractérisent les méthodes deux anciennes cadres, des qui interdisaient également stagiaires tout contact avec l'extérieur. Les procureurs affirment que OneTaste « ciblait » les individus au passé traumatique, leur promettant la guérison à travers la « méditation orgasmique ». En plus de devoir manifester un « engagement

absolu » envers Daedone et sa doctrine, les membres devaient verser plusieurs milliers de dollars avant de pouvoir suivre un séminaire de bien-être sexuel. A la suite de ce premier séminaire, les stagiaires devaient s'installer et vivre en communauté dans des locaux surveillés, et y avoir des rapports sexuels en vue d'obtenir « la liberté » et d'atteindre « l'éveil ». Daedone et Cherwitz auraient également forcé certains membres à avoir des rapports

sexuels avec des investisseurs, les menaçant de lourdes conséquences s'ils n'acceptaient pas : aucune « résistance aux ordres de Daedone et Cherwitz n'était tolérée » et la remise en cause de leurs directives « avait souvent pour conséquences des critiques, des humiliations publiques et des représailles [...] ». Cherwitz est apparue devant la cour au début du mois de juin mais Daedone aurait quitté le pays et serait en fuite.

Toutes deux risquent jusqu'à vingt ans de prison si elles sont reconnues coupables. ■

(Source: thedailybeast.com, 06.06.2023)

Purge dans les manuels scolaires Inde

Désinformation

■ Le Conseil national de la recherche et de la formation pédagogique, chargé de réviser les manuels scolaires, a fait disparaître la théorie de l'évolution des manuels scolaires destinés aux élèves de seconde, au motif d'alléger la charge de travail des étudiants après deux ans de fermeture des classes durant la pandémie de Covid-19.

Cette purge n'est pas la première : des dizaines d'autres sujets concernant l'histoire (la période des empereurs musulmans moghols), l'environnement (le réchauffement climatique), la chimie (le tableau périodique des éléments chimiques de Dmitri Mendeleïev) ou la société (l'assassinat de Mahatma Gandhi) ne figurent plus dans les manuels scolaires.

La théorie de l'évolution était dans le viseur du gouvernement de Modi depuis quelques années. En 2018, le ministre de l'enseignement supérieur, Stayapal Singh, avait déclaré devant le Parlement que la théorie de l'évolution de Darwin était « scientifiquement erronée », s'en moquant même en arguant que « personne, y

compris nos ancêtres, que ce soit par écrit ou oralement, n'a jamais dit avoir vu un singe se transformer en être humain! ». Des déclarations qui ont affligé la communauté scientifique du pays, inquiète du révisionnisme général qui sévit en Inde. Plus de 4 500 chercheurs et enseignants ont demandé le rétablissement de l'enseignement de la théorie de l'évolution, signant un appel organisé par la plate-forme Breakthrough Science Society. Ils alertent : « les étudiants seront gravement handicapés dans leur processus de pensée s'ils en sont privés ».

Dans le sillage de l'élection de Modi en 2014, de nombreuses théories mélangeant mythologie indienne et science ont été diffusées par les nationalistes hindous. A titre d'exemple, une d'entre elles prétendait que le seigneur Ganesh (dieu à tête d'éléphant monté sur un corps humain) était la preuve que le pays maîtrisait déjà la chirurgie plastique il y a des milliers d'années. Selon Gauhar Raza et Surjit Singh, deux scientifiques indépendants qui ont publié en 2018 une étude au sujet de la place de la science sous Modi, « ces déclarations faites en public par les dirigeants politiques ne sont pas des dérapages. Chacune d'entre elles mûrement réfléchie et fait appel à la conscience antirationaliste et antiscientifique des nationalistes religieux de droite ».

(Source: lemondefr, 21.06.2023)

Mouvance bouddhiste

Abus sexuels chez les bouddhistes : vers la fin de l'omerta? France

■ Accusé de viol par deux anciennes disciples lors de retraites dans un centre bouddhiste en France, un moine lama sera prochainement jugé aux assises du Puy-de-Dôme.

Manon (dont le prénom a été changé) et une autre femme ont déposé plainte pour viol contre un célèbre ancien moine bouddhiste. Les faits remontent au début des années 2000, alors que les deux femmes fréquentaient un centre bouddhiste dans le Puvde-Dôme. Manon se rappelle avoir été rapidement prise sous l'aile du lama, suscitant l'envie parmi les autres pratiquants : « il me montrait un intérêt que je n'avais jamais reçu ». Elle sera bientôt entièrement à son service: « chauffeur, secrétariat ». mais aussi rapports sexuels à

répétition. Lorsqu'elle trouve la force d'en parler à un supérieur, on lui répond qu'il fait ça « pour [son] bien ». Son histoire ainsi que celle d'autres femmes également maintenues dans une relation d'emprise avec le même lama s'ébruitent dans le centre, qui ne s'exprimera qu' « à demi-mot » sur les faits. « Sidérée », Manon ne parviendra à porter plainte qu'en 2017.

« Peu d'histoires comme celleci sortent », déclare Marion Dapsance, anthropologue, spécialiste du bouddhisme, autrice Dévots du des bouddhisme. Elle indique que les « moines agresseurs [...] jouent sur ce flou » qui existe autour des notions d'abstinence, de pratique tantrique et d'éveil. Le documentaire Bouddhisme, la loi du silence, sorti en 2021, a contribué à faire connaître le sujet. Selon Nicolas Silhé, chercheur au centre d'études himalayennes, « les abus sexuels dans le bouddhisme sont un chapitre qui est en train de s'ouvrir ».

(Source: leparisien.fr, 07.06.2023)

Mouvance catholique

« Frère Patrick » a tout d'un gourou # France

■ Charlie Hebdo a enquêté sur un gourou catholique qui rassemble autour de lui une communauté d'environ un millier de personnes. Il prône de nombreuses croyances hallucinantes et profite de personnes vulnérables et fragiles.

L'homme organisait des pèlerinages religieux avec son association appelée Les Pèlerins de Notre Dame du Mont Carmel puis à la suite d'un dialogue « avec le démon » il est devenu un véritable gourou créant autour de lui une communauté organisée notamment par groupe WhatsApp ou encore sur Zoom où il délivre la bonne parole. Les journalistes ont pu écouter des extraits audios du groupe montrant ainsi de nombreux fidèles et notamment femmes sous emprise l'appelant « frère Patrick » alors qu'il ne bénéficie d'aucun titre religieux.

Charlie Hebdo est allé à l'une des messes qu'il organisait et a rencontré certains de ses fidèles qui le considèrent comme « un appelé ». Certains vendent une huile d'olive *Lidl* « exorcisée » qui permet de « débarrasser le corps de ce qui lui est néfaste », qui peut être utilisée en massant la partie du corps malade ou bien en « salade » pour protéger « le corps de l'intérieur ».

Parmi les croyances inventées par le gourou, celle de la purification de la matrice : tous les problèmes des adeptes viendraient des péchés sexuels commis par leur mère. Cette théorie est née lors d'un pèlerinage où une maman dont les enfants étaient drogués a demandé une prière spéciale. Il a aussi inventé la « liste de renonciation » qui consiste en douze pages de questionnaires

concernant les péchés de l'adepte et de ses ancêtres. Il s'agit de « blessures auxquelles il faut renoncer », un peu comme on résilie un abonnement on y retrouve les fausses couches, l'homosexualité, la masturbation ou encore l'internement en hôpital psychiatrique.

Il prétend être soutenu par de nombreux prêtres africains. Il entretient des liens avec les chrétiens du Liban ou l'église maronite d'Issy-Les-Moulineaux. Il est accueilli dans de nombreuses églises parisiennes qui semblent ne pas connaitre le fond de la doctrine du gourou. *Charlie Hebdo* a voulu recueillir l'avis du diocèse de Paris sur cet individu. Le diocèse ne connaissait pas

cette association et au vu des documents trouvés sur son site il a « saisi les services diocésains compétents et demandé aux paroisses qui ont accueilli des rencontres de ne plus le faire, et de nous faire remonter tout témoignage de pratiques douteuses. Nous allons aussi alerter l'ensemble des paroisses de Paris afin qu'elles refusent toute demande de la part de cette association. » ■

(Source: Charlie Hebdo, 11.06.2023)

Mouvance évangélique

Le rôle du christianisme évangélique dans la lutte pour les territoires à Rio # Brésil

■ A Rio, différents gangs de trafiquants de drogue ont choisi des références bibliques comme symboles, depuis le nom des territoires, comme « Complexe d'Israël », jusqu'aux motifs apposés sur les murs à l'entrée des favelas, comme l'étoile de David. Cette utilisation de thèmes

bibliques correspond à ce que certains chercheurs appellent « le narco-pentecôtisme ».

« Le terme de narco-pentecôtisme a été utilisé par plusieurs chercheurs qui analysent le phénomène des trafiquants de drogue qui s'approprient, de manière explicite et ouverte, les religions néo-pentecôtistes, y compris dans leurs activités criminelles », explique la politologue Kristina Hinz, chercheuse au Laboratoire d'analyse de la violence de l'Université d'État de Rio de Janeiro.

Toutefois, la communauté évangélique traditionnelle rejette fermement l'idée qu'un trafiquant de drogue puisse également participer à la vie religieuse évangélique. « Un pasteur sérieux n'acceptera pas que quelque chose d'illégal et d'immoral soit associé au Christ ».

déclare le pasteur Carlos Alberto, lui-même ancien trafiquant de drogue. Pour les habitants des favelas, très croyants, quelqu'un qui vit du crime ou du trafic de drogue ne manifeste pas une véritable conversion ni une réelle repentance.

(Source: bbc.com, 26.05.2023)

Les victimes du pasteur Guillot prennent la parole dans un documentaire Canada

■ Le documentaire Les victimes du pasteur Guillot, réalisé par Jean-Sébastien Lozeau¹, suit la quête de guérison de deux de ses victimes.

Dans le documentaire, une des deux victimes retourne sur les lieux où le pasteur Guillot lui a fait subir châtiments et sévices corporels pendant six ans. Le pasteur a enseigné au sein de plusieurs écoles baptistes au Québec, lesquelles fondent leur enseignement sur la méthode Accelerated Christian Education, un système d'éducation centré sur la Bible

et qui préconise le châtiment corporel sur les enfants. Le réalisateur du documentaire affirme d'ailleurs qu'il existe aujourd'hui au Québec des écoles privées qui utilisent les principes de l'ACE et qui reçoivent des subventions du gouvernement.

En 2022, après un long combat judiciaire, le pasteur Guillot a été reconnu coupable de 18 des 22 chefs d'accusations qui pesaient contre lui. Il purge depuis une peine de huit ans de prison.

(Sources : oeilregional.com & journaldemontreal.com, 14.06.2023)

1. Également réalisateur du documentaire « Au nom de Jéhovah » et auteur du livre Réveillez-moi : une enfance chez les témoins de Jéhovah.

Trump reste favori parmi les évangéliques # Etats-Unis

■ Accusations d'abus de pouvoir, soupçons d'ingérence électorale ... Depuis plusieurs années Donald Trump cumule les scandales judiciaires. Malgré tout, l'ancien président, qui espère se faire réélire en 2024, reste l'idole de la droite religieuse.

En témoigne son accueil en grande pompe à la conférence Road to Majority qui s'est tenue à la fin du mois de juin dans la capitale, à Washington. L'événement était organisé par le mouvement évangélique conservateur « Faith and Freedom ». « Ensemble, nous sommes des guerriers dans une juste croisade pour arrêter les pyromanes, les athées, les mondialistes et les marxistes » a déclaré Donald Trump, sous les applau-

dissements, lors de son discours de clôture. « Nous restaurerons notre République en tant que nation sous l'égide de Dieu » a-t-il ajouté.

Les responsables présents à la conférence nient tout « culte de la personnalité ». Ils saluent plutôt le bilan de l'ancien président, qui à leurs yeux a été le président qui a le plus respecté ses promesses électorales,

notamment en nommant trois juges conservateurs à la Cour Suprême, qui est revenue sur la garantie constitutionnelle de l'avortement. « La question n'est pas de savoir : 'est-ce qu'on est pareil ?', c'est de savoir : 'qui va transformer mes valeurs en actes ?' », explique Suzzanne Monk, une militante pro-Trump.

(Source: information.tv5monde.com, 24.06.2023)

Quatre-vingts adeptes pratiquant un jeûne extrême rapatriés chez eux Ethiopie

■ Les adeptes d'un groupe sectaire ougandais s'étaient rendus en Ethiopie afin d'y trouver le salut en jeûnant jusqu'à la mort. Tous ont été rapatriés dans leur pays. Cette affaire survient deux mois après « le massacre de Shakahola » au Kenya.

Les adeptes de la Church Christ Disciples ont obéi aux directives de leur pasteur Simon Opolot, qui leur avait promis qu'ils rencontreraient Jésus en Ethiopie après quarante jours de jeûne. Avant le départ en Ethiopie, ils auraient vendu tous leurs biens au motif que l'apocalypse était imminente. Le groupe a été interpellé au début du mois de juin. « En travaillant avec le gouvernement éthiopien, nous avons pu organiser leur rapatriement et ils sont tous sains et saufs en Ouganda », a affirmé à l'AFP Simon Mundeyi, porteparole du ministère ougandais

des Affaires intérieures. Le pasteur est en fuite. Il « a été mis sur la liste des personnes recherchées, et il sera appréhendé », précise Simon Mundeyi.

(Source: liberation.fr, 15.06.2023)

La megachurch Charisma, une affaire qui rapporte - France

■ Installée dans un ancien hangar du Blanc-Mesnil, transformé en véritable « église-village », la megachurch Charisma attire chaque semaine des milliers de fidèles.

Charisma fonctionne sur le concept de la théologie de la prospérité, c'est-à-dire l'idée selon laquelle la bénédiction divine se manifeste dans la réussite matérielle et s'obtient par les sommes versées à l'église.

Le système est savamment rodé : lors du culte, en plus des urnes qui circulent parmi les fidèles, la marche à suivre pour faire des dons en ligne est projetée sur grand écran et retransmise en direct sur YouTube. L'église a récemment reçu Tommy Tenney, un pasteur et auteur de livres à succès originaire de Louisiane. Au cours de sa prédication, il a encouragé les fidèles à effectuer des dons en s'inspirant de versets tirés du Livre de Malachie dans l'Ancien Testament : « Dieu pourrait faire entrer de l'argent dans les caisses des églises mais ça ne marche pas comme ça. Il cherche des gens qui vont donner leur part et s'il trouve quelqu'un en qui il a confiance et qui donne à la maison du trésor, alors Dieu bénit cette personne ». Ce type de discours correspond-il à une incitation fraternelle au don ou à de la prédation financière ? Entre 2015 et 2020, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives

sectaires (Miviludes) a reçu une vingtaine de signalements au sujet de Charisma. En cause, les appels aux dons récurrents et l'exigence de sommes parfois très élevées.

Le Conseil national des évangéliques de France a recensé 2300 églises évangéliques. Parmi ces églises, le nombre de megachurch « tient sur les doigts d'une main et celles-ci sont encore loin d'avoir le même rayonnement sur la place publique et le même poids politique qu'aux

États-Unis », explique Nicolas Cochand, maître de conférences en théologie pratique à l'Institut Protestant de Théologie de Paris. Néanmoins, Charisma est en pleine expansion : possédant des antennes à Bordeaux, Chartres, Nantes, Orléans ou encore Limoges, elle revendique 12 000 fidèles contre 7000 il y a dix ans.

(Source: lefigaro.fr, 26.06.2023)

Des survivants du massacre de Shakahola poursuivis pour tentative de suicide **M** Kenya

■ Pris en charge par un centre de sauvetage, des dizaines de survivants du massacre de Shakahola continuent à refuser de s'alimenter. Ils sont aujourd'hui accusés par les autorités Kenyane de tentative de suicide, un délit selon le code pénal du pays.

Cette infraction est un vestige des lois coloniales Britanniques. Au procès, les victimes sont apparues émaciées et affaiblies. Certaines d'entre elles se sont endormies au cours de l'audience. La Commission nationale kényane des droits de l'homme a enjoint le gouvernement à soutenir les

victimes en leur fournissant un suivi psychiatrique, au lieu de les poursuivre en justice. En attendant la prochaine audience, le juge ne les a pas renvoyés en prison mais dans un centre de réadaptation.

Jusqu'à présent, un total de 318

corps a été exhumé de la vaste forêt de Shakahola. 95 personnes ont pu être sauvées. 613 personnes sont toujours portées disparues.

(Source: nytimes.com, 15.06.2023)

Pratiques de soins non conventionnelles

Un rapport de l'Ordre des médecins alerte sur les dérives des PSNC France

L'explosion des propositions de soins alternatifs a amené le Conseil national de l'ordre des médecins à se pencher sur les dérives qu'ils peuvent occasionner. Publié à la veille de la première réunion du comité d'appui pour l'encadrement des pratiques non conventionnelles de santé

(PNCS) organisé sous l'égide des ministères de la Santé et de l'Intérieur, le rapport *Pratiques de soins non conventionnelles et leurs dérives*¹ dénonce un secteur « ni encadré, ni surveillé » et propose des pistes pour qu'il soit mieux réglementé.

Le sujet est crucial, en effet, un récent sondage² réalisé par Odoxa, pour l'Unadfi a montré un fort engouement des français pour ce type de pratiques. Près de la moitié d'entre eux ont recours aux pratiques de soins non conventionnelles (PSNC) et, plus inquiétant encore, 70% en ont une bonne opinion et 57% les considèrent au moins aussi efficaces que la médecine conventionnelle.

Même si 84% conserve une bonne image de la médecine conventionnelle, pour l'Ordre il est temps de faire le tri entre les pratiques qui sont dangereuses et celles qui peuvent présenter un intérêt pour les malades tout en ne les cantonnant qu'au domaine du bien-être.

Le rapport plaide pour un encadrement plus strict des pratiques de bien-être afin qu'elles n'aient plus prétention à se substituer à la médecine. Il souhaite aussi que les termes « médecine » et « docteur » soient eux aussi encadrés. En effet selon le professeur Edzard Ernst « beaucoup [de praticiens] jouent sur le flou de la frontière autour de la notion de bienêtre » et en profitent pour traiter des malades atteints parfois de pathologies lourdes.

L'Ordre est très sollicité sur les PSNC, surtout depuis la pandémie de Covid 19. Le Dr Claire Siret, en charge du dossier, a recensé 1 700 signalements auprès du Conseil en 2022. Selon elle la pandémie, qui aurait amené certains à un retour à la nature, aurait favorisé l'attrait pour des thérapies répondant à cette aspiration. « La pénurie de soins » et le manque de temps des médecins pour écouter leurs patients pourraient aussi expliquer le succès des PSNC.

Face à ces constats, l'intérêt du rapport est de rappeler la législation en matière d'exercice illégale de la médecine qui peut s'appliquer à de nombreuses dérives constatées dans le champ des PSNC.

Ce rapport a aussi pour « objectif de sensibiliser les professionnels de santé à ces pratiques » explique Claire Siret. On trouve dans ses annexes des fiches signalétiques sur diverses méthodes de soin non-reconnues qui comprennent, outre un descriptif, la législation applicable à leur possibles dérives.

(Source : L'Express, 27.06.2023)

1. Lire le rapport du Conseil national de l'Ordre des médecins : https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/rapport/4xh6th/cnom_psnc.pdf

2. https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2022/11/Les-Francais-et-le-phenomene-sectaire-Sondage-Odoxa-Unadfi.pdf

Vigilance face aux médecines dites alternatives **■** France

■ Face à la recrudescence des dérives dans le champ des pratiques de soin non-conventionnelles (PSNC), Le Quotidien du médecin a publié fin mai un dossier de plusieurs pages à l'intention des soignants.

Premier conseil du journal : se défaire de l'image folklorique et surannée du gourou. Aujourd'hui les sectes recrutent dans tous les secteurs de la société. Parmi eux, celui de la santé est particulièrement touché ainsi que le confirme la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) dont la majorité des signalements sont

en lien avec cette problématique. Pour Donatien Le Vaillant, chef de cette mission, la crise sanitaire a probablement été un facteur aggravant du recours aux « médecines alternatives ». L'inquiétude face à la pandémie, la remise en cause « de l'image de la médecine », les difficultés d'accès aux soins ont probablement concouru à la hausse des saisines auprès de la

Mission interministérielle.

Pascale Duval, porte-parole de l'Unadfi, voit une autre raison à cet engouement. Considérée par certain comme un bien de consommation comme un autre, ces pratiques attirent avec leur promesse de guérison rapide.

Le risque de se laisser piéger par une secte est important en particulier pour les patients atteints de pathologies graves en recherche de solutions. « Ils sont prêts à adhérer à toutes celles qui leur paraissent différentes de ce qu'on leur propose habituellement » explique Jacques Robert, professeur émérite d'oncologie à l'université de Bordeaux.

Pascale Duval ajoute que si toutes les pratiques de soin non-conventionnelles ne sont pas sectaires, elles émanent des mêmes principes « ésotériques, hygiénistes ou religieux ». On peut donc, selon elle, se radicaliser à une pratique de la même manière qu'à une croyance. Elle ajoute qu'un « thérapeute » peut exercer volontairement une emprise pouvant mener le patient à « la triple rupture caractéristique de la dérive sectaire ».

La situation des soignants confrontés à des patients sous emprise sectaire n'est pas simple car ils représentent la médecine scientifique contre laquelle ces patients se radicalisent, et dont parfois ils se coupent complétement. Pour éviter d'en arriver là, Pascale Duval conseille d'agir tôt en mettant en garde

celui qui s'éloigne des soins conventionnels des dangers des pratiques non-conventionnelles.

Face à une situation de ce genre il est important de donner l'alerte auprès d'organismes comme la Miviludes afin d'éviter qu'un praticien mis en cause ne fasse d'autres victimes.

Devant l'absence d'encadrement de ces pratiques, la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo, a annoncé la création d'un comité dont l'objectif sera de classifier les PSNC afin « d'aboutir à un dispositif d'enregistrement ».

L'Unadfi souhaiterait aller plus loin. Lors de son dernier colloque, tenu en mai, l'association a fait part des recommandations de son groupe de travail sur la santé qui préconise « de refuser le remboursement des PSNC par les complémentaires, et leur installation au sein de structures médicales » (maison de santé, hôpitaux, ...) pour éviter toute confusion pour les patients.

Propositions d'encadrement cruciales pour Céline Bensoussan,

Fabienne Jules Percebois, et le dr Jean-Marc Huygues, trois soignants occitans, qui s'alarment dans le dernier rapport de la Miviludes de « la multiplication d'offres thérapeutiques noyées dans le flou de la définition des soins de support ». Ensemble ils ont entrepris d'identifier les pratiques pouvant donner lieu à des dérives en étudiant par exemple les propositions de soins de support reçues par la Ligue contre le cancer ou des lieux de soins. Ils ont constaté que des professionnels de santé peuvent orienter leurs patients vers des praticiens à risques, par croyance, par indifférence ou juste pour apporter une réponse.

Pour eux il est impératif que les structures de santé fassent le tri afin d'éviter « de se rendre complices de ce genre de pratiques », non seulement en raison des pertes de chance de guérison du patient, mais aussi pour endiguer « la remise en cause du savoir scientifique ».

(Source : Le Quotidien des médecins, 26.05.2023)

Condamnation de Miguel Barthéléry en appel **France**

■ Le délibéré du procès en appel du naturopathe Miguel Barthéléry, qui s'était tenu en décembre 2022, a été finalement rendu le 29 mai 2023. Reconnu coupable d'exercice illégal de la médecine et usurpation d'un titre, il s'est vu infliger une peine de deux ans de prison avec sursis et une interdiction d'exercer les métiers de naturopathe, magnétiseur et radiesthésiste, confirmant ainsi la condamnation en première instance. Il devra aussi verser 5 000 euros de dommage et intérêt à Camille, la principale plaignante.

Le parquet de Paris, qui n'a pas retenu l'abus de faiblesse, a précisé qu'il n'avait pu « poursuivre pour homicide involontaire, ça n'aurait pas tenu, car on n'est jamais sûr de guérir à 100 % d'un cancer ».

Camille avait saisi la justice en 2019, après la perte de son mari, mort d'un cancer des testicules traité par le naturopathe à coup de jeûnes et de purges.

Depuis le début de l'affaire Camille a été contactée par d'autres familles ayant vécu le même calvaire qu'elle. A des parents qui venaient de perdre leur fille, suivie par Barthéléry, d'un cancer de l'utérus, il a dit « tous cancers confondus, j'ai à peu près 75 % de réussite ». Selon les parents, il aurait dissuadé leur fille de suivre une chimiothérapie.

Cette assurance, le thérapeute l'a gardée tout au long du procès, lequel n'a amené aucune remise en question de ses méthodes.

Jouant sur les mots, il affirme n'avoir jamais posé de diagnostic et jamais « donné de traitement, mais établi des plans de santé pour amorcer la guérison [...] avant d'aller éventuellement voir un médecin par exemple. ». Pourtant les échanges avec le compagnon de Camille sont sans équivoque. « Les métastases, comme les tumeurs, sont des blocages lymphatiques. Le seul moyen d'y pallier, c'est de purger. » « Croismoi sur parole, j'ai vu le bout de bien des états métastasiques » expliquait-il par sms au conjoint de Camille lorsque celui-ci demandait s'il devait suivre une chimiothérapie.

L'appel n'étant pas suspensif, M iguel Barthérléry a poursuivi ses activités thérapeutiques aux côtés de son associée Irène Grosjean, la papesse du cru qui a défrayé plusieurs fois la chronique^{1.}

L'homme qui affirmait durant son procès ne pas aimer se faire appeler docteur par ses patients, n'hésite pourtant pas à mettre en avant sur internet son diplôme de docteur en « biologie moléculaire » pour servir de caution à ses pratiques.

Pratiques qu'il risque de poursuivre hors du territoire français, plus précisément au Maroc où Irène Grosjean a annoncé l'ouverture « d'un lieu dédié au manger cru ». Dans une annonce vidéo mise en ligne en novembre 2022, elle promet : « Dans notre centre, les paralysés pourront remarcher. Les cancéreux n'auront plus de cancer. Les sidéens n'auront plus de sida, les chômeurs retrouveront une situation ».

(Source: Le Parisien, 01.06.2023)

1. Lire sur le site de l'Unadfi : https://www.unadfi.org/?s=grosjean

Lire sur l'affaire sur le site de l'Unadfi : https://www.unadfi.org/?s=Barthelery

Le centre de santé holistique Complexus Care visé par de nouvelles plaintes

■ France

■ Déjà sous le coup d'une plainte collective pour exercice illégal de la médecine et escroquerie portée par d'anciens patients du centre, Complexus Care est visé par une seconde plainte collective déposée mi-juin auprès du parquet de Marseille par trois ex-salariées. Elles poursuivent leur ex-employeur pour harcèlement moral et « abus frauduleux de l'état d'ignorance ».

Ce centre ouvert en 2021 attirait des patients grâce aux nombreuses vidéos santé de son fondateur Hocine Sekkiou. Promettant un suivi personnalisé et pluridisciplinaire ainsi qu'une prise en charge holistique des patients, il n'offre qu'un parcours thérapeutique à distance exercé par des nutritionnistes et des naturopathes qui travaillent

conjointement avec des médecins en Belgique.

Les thérapeutes, qu'ils soient en France ou en Belgique, ne rencontraient jamais les patients et leur prescrivaient des traitements sans examens poussés sur leur pathologie, et le suivi était le même pour tout le monde. Ce sont dix entres eux qui ont déposé plainte pour « «abus de confiance et de faiblesse», «escroquerie» et «exercice illégal de la médecine» » au mois de mai.

A cette première affaire, s'en ajoute désormais une seconde. Plusieurs anciennes salariées accusent leur patron de pression et de harcèlement. Elles étaient notamment poussées à

interpréter des analyses sans en avoirles compétences et à prendre de nombreux rendez-vous pour « faire du chiffre » explique une exthérapeute du centre.

A partir du moment où les trois ex-salariées ont pris conscience des malversations le harcèlement a commencé. L'une d'elle explique « notre employeur a agi par état d'ignorance. J'étais une jeune diplômée et on lui a fait confiance. Cela m'a aveuglée et il

nous a poussés à faire des choses qu'on n'aurait pas dû faire. »

Les trois plaignantes n'étaient pas les seules à se sentir mal au sein l'entreprise, puisqu'en un an seulement 40 salariés en sont partis.

Les plaignantes sont soutenues par la CFDT S3C Provence-Alpes.

Outre les plaintes, le parquet de Marseille a aussi été alerté par l'Agence régionale de santé (ARS). L'Ordre des médecins a lui aussi été saisi pour exercice illégal de la médecine. Enfin la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a effectué un signalement auprès du parquet d'Aix en Provence en raison de l'attitude de Hocine Sekkiou qui « dénigre les médecins classiques et se présente comme l'unique solution » explique l'avocat des patients, Me Lahloul.

(Sources: Whatsupdoc, 02.06.2023)

Inquiétant congrès de médecine intégrative / France

■ Début juin s'est tenu à Mont-sous-Vaudrey, petite commune de 1 300 habitants située dans le Jura, le 4ème Congrès de médecine intégrative qui a accueilli près de 3 500 visiteurs sur deux jours. Ils ont payé 80 euros la journée pour assister à des conférences sur le bien-être mais aussi pour rencontrer des figures de la complosphère anti-vax comme Louis Fouché, Henri Joyeux, Luc Bodin ou Alexandra Henrion-Caude. Coline Renault, journaliste à *Charlie Hebdo*, qui s'est rendue au salon, s'est demandé ce qu'ils avaient encore à raconter maintenant que les mesures sanitaires sont levées ?

Organisé par le domaine de l'Arc-en-ciel, un centre de naturopathie qui a récemment annoncé l'ouverture d'une école primaire hors contrat, le congrès semble au premier abord un rassemblement sympathique de personnes en recherche d'un idéal proche de la nature, en dehors du consumérisme.

Mais les discours des divers intervenants ne laissent guère de place au doute quant à leurs idées anti-scientifiques et séparatistes.

Certains usant de leur statut de scientifique, comme le physicien Philippe Guillemant ou la généticienne Alexandra Henrion-Caude, se servent de leur savoir pour véhiculer des idées bien éloignées de la science, lorsque le premier explique par exemple que « les scientifiques sont utiles pour

guérir certaines maladies, mais ils n'ont rien compris à l'essentiel ». Plus alarmiste, la seconde tient un discours anti vax sur fond catholique en expliquant que la vaccination « serait la première porte ouverte sur le clonage et l'eugénisme ».

A la défiance scientifique, succède le séparatisme quand un autre intervenant, Vincent Pavan, maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille, à la tête du site Réinfo Liberté, dénonce « l'enseignement public [qui], avec ses cours d'éducation sexuelle, mène à la confusion des genres, à la perte de l'esprit critique, et même parfois à l'inceste ».

Louis Fouché, star de la journée, n'est pas en reste lorsqu'il explique « Les institutions, ce sont à la fois l'hôpital, les scientifiques, l'État, les médias ». « Ils ont très bien compris comment créer des traumatismes et des figures d'attachement pour vous soumettre » conclu-t-il.

Ces discours angoissants semblent faire mouche au regard du grand nombre de livres écoulés ce jour-là.

S'interrogeant sur les motivations des participants, Coline Renault en a interrogé quelques-uns. Si pour l'une d'entre eux, prof de yoga, l'intérêt est de découvrir « d'autres expériences de vie », pour un autre, très remonté contre les mesures sanitaires, « ce congrès l'a conforté dans ce qu'il savait déjà. »

(Source: Charlie Hebdo, 07.06.2023)

Le succès de l'Ayurveda et de la firme Patanjali 🛮 Inde

■ Baba Ramdev, gourou indien professeur de yoga et proche du pouvoir en place, est à la tête de la compagnie pharmaceutique Patanjali. Les produits de cette firme sont basés sur l'Ayurveda, une médecine traditionnelle indienne qui connait un franc succès auprès de nombreuses personnes grâce à ses prétendues facultés de tout soigner. Au-delà d'un engouement populaire, Patanjali connait un succès économique et serait estimé à 6 milliards d'euros.

Lors de la pandémie, Patanjali affirmait avoir trouvé un remède pour combattre le virus, le Coronil, composé d'un mélange de plantes. Ce produit avait connu un succès important en Inde alors qu'aucun test démontrant son efficacité n'avait pu être publié. Cette réussite est en partie imputable à l'aura dans le pays de Baba Ramdev qui est par ailleurs un fervent pourfendeur de la vaccination. Plus de 100 millions d'indiens auraient pris du Coronil. Le groupe Patanjali prétend disposer d'un département de recherche scientifique mais celuici est critiqué notamment du fait qu'il se contente de prouver des hypothèses biaisées sur des plantes déjà présentes dans le commerce, ou encore sur le fait que les tests sont effectués sur des rats alors que le corps humain

est plus complexe.

Hématologue, le docteur Abby Philips combat la désinformation scientifique et médicale liée à l'Ayurveda. Pour lui le Coronil était inefficace et de surcroit dangereux et toxique car d'après ses analyses le produit contenait des traces de plomb et solvants industriels. Les critiques de Patanjali regrettent que les promesses de guérison miraculeuse de très nombreuses maladies attirent des personnes et permettent à la firme de s'enrichir. Des associations ont souhaité porter le charlatanisme de la firme devant les tribunaux mais celle-ci semble intouchable. En Inde pourtant des spécialistes de l'Ayurveda remettent euxmêmes en question les pratiques et les promesses miraculeuses de la compagnie. Le ministère indien de l'Ayurveda avait d'ailleurs

ordonné le retrait de nombreuses publicités mensongères émanant du groupe. Mais Baba Ramdev est un soutien du Bharatiya Janata Party, le parti au pouvoir du premier ministre indien Narendra Modi.

Patanjali est accusé de nombreuses tromperies envers les consommateurs dans la promotion de ses médicaments, particulièrement avec les propos de Baba Ramdev qui prétend par exemple, à propos de la cirrhose du foie, que « la médecine moderne n'a pas de remède contre ces maladies. Prenez donc vos comprimés de Livogrit avec de l'urine de vache et dans un mois, les choses iront mieux ».

(Sources: Ouest France, 11.06.2023 & France Info, 27.06.2023)

Un masseur ayurvédique condamné # France

■ Un masseur ayurvédique de Nantes a été condamné à une année de détention à domicile sous surveillance électronique plus deux années de sursis probatoire pour trois faits d'agression sexuelle.

C'est à la suite de trois plaintes de femmes victimes de ses agissements que le masseur avait pu être interpellé. Il avait commis des massages insistants sur les parties intimes, se justifiant en disant parfois : « j'ai senti que ton corps le demandait ». Lors du procès il a toujours contesté les faits estimant que ces gestes n'avaient pas de connotations sexuelles. La justice en a décidé autrement et l'a condamné pour agressions sexuelles.

L'homme est interdit d'exercer

tout activité en lien avec le bienêtre. Il devra indemniser les victimes et son nom est inscrit au fichier des auteurs d'infraction sexuelle.

(Source: Ouest France, 06.06.2023)

. A lire

- Factuel.afp se penche sur les pratiques de soins non-conventionnelles
- « Thérapies alternatives, douces, parallèles... » : attention aux dérives des pratiques de soins non conventionnelles, un dossier de Julie Pacorel et Juliette Mansour publié le 23 juin sur le site de Factuel.afp.

Les deux autrices pointent les dangers de ces pratiques non reconnues scientifiquement qui connaissent pourtant un essor important depuis le Covid. S'appuyant sur des spécialistes du sujet, elles en exposent les risques tant sur le retard de la prise en charge thérapeutique que sur les problèmes de dérives sectaires et d'emprise. Elles rappellent aussi la loi concernant diverses

PSNC et donnent des conseils sur les bons réflexes à adopter lorsque l'on choisit de consulter un thérapeute.

(Source: Factuel.afp. 23.06.2023)

Dossier à consulter via le lien suivant : https://factuel.afp.com/doc.afp.com.33EU6RN

Théorie du complot

Rémy Daillet remis en liberté 🛮 France

■ La cour d'appel de Paris a remis en liberté mercredi 31 mai la figure des milieux complotistes Rémy Daillet. Il est soumis à une assignation à résidence sous surveillance électronique.

Rémy Daillet était en détention depuis juin 2021. Il est notamment soupçonné d'avoir incité, depuis la Malaisie où il résidait, à l'enlèvement de la petite Mia en 2021, mais aussi d'avoir fait figure d'inspirateur dans des projets de coups d'Etat et d'actions violentes.

Une information judiciaire avait été ouverte en mai 2021 après de premières interpellations liées au groupuscule « Honneur et nation », et s'était élargie aux soupçons d'actions violentes, menant à la mise en examen d'au moins quinze personnes aux profils divers (ancien militaire, ingénieur, chimiste, ex-candidat FN aux législatives 2012). Les deux affaires ont été réunies et sont désormais instruites par un juge antiterroriste parisien. ■

(Source: lemonde.fr, 01.06.2023)

Lire sur le site de l'Unadfi : *Le complotisme derrière un enlèvement d'enfant* : https://www.unadfi.org/

actualites/domaines-dinfiltration/ internet-et-theories-du-complot/ le-complotisme-derriere-unenlevement-d-enfant/

Démantèlement d'un réseau complotiste qui préparait des actions violentes : https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/demantelement-dun-reseau-complotiste-qui-preparait-des-actions-violentes

« Wake Up, du chaos à la lumière » : une projection-débat déprogrammée **■** France

■ Après *Hold-Up*, *Wake Up* : le réalisateur controversé Christophe Cossé a réalisé un deuxième documentaire au contenu complotiste. Initialement programmé pour être projeté au cinéma Jean-Paul Belmondo à Nice, le documentaire a été déprogrammé en dernière minute par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

C'est un militant anti-complotiste azuréen, docteur en biologie moléculaire, qui avait alerté le Département, propriétaire du cinéma. Faisant fi de cette déprogrammation, deux autres cinémas, l'un à Beaulieu et l'autre à Menton, ont diffusé le documentaire. A l'instar de Hold-Up, Wake Up explore diverses théories complotistes entourant la pandémie de Covid-19, la vaccination, et plus globalement la science. Le résumé qui figure sur le site Internet promotionnel du film indique : « derrière cette crise globale de nos sociétés révélée par cette épidémie se dessinent maintenant les contours d'un autre monde, forgeant sa stabilité sur un tout autre paradigme,

celui du rapport de l'humain avec la nature, celui de la prise de conscience de l'interdépendance du vivant et du merveilleux de la création. »

Avec cette affaire, le lanceur d'alerte a pu se rapprocher du Dr Jérôme Barrière, un oncologue également très présent sur les réseaux sociaux. Ils ontaujourd'hui tous les deux l'espoir d'obtenir la création d'une commission de

lutte contre la désinformation médicale : « nous avons besoin d'un organe consultatif composé de scientifiques, de citoyens, de médecins, qui puissent alerter les pouvoirs publics lorsqu'ils détectent un danger » a déclaré l'oncologue.

(Sources: francetvinfo.fr, 15.06.2023 & monacomatin.mc, 18.06.2023)

Livres complotistes: les raisons d'un succès 🛮 France

■ Titres toujours plus accrocheurs, autopromotion effrénée sur les réseaux sociaux, algorithmes jouant en faveur des contenus complotistes : les ventes de livres conspirationnistes sont en augmentation constante.

Les 18 et 19 mai derniers se sont tenues deux journées de conférences organisées par le Conseil scientifique indépendant. Des dizaines de personnalités évoluant dans la sphère complotiste et anti-vaccin y ont exposé leurs théories sur les prétendues ententes secrètes entre Big Pharma, l'Etat et Bill Gates. Toutes ces théories sont explorées dans des articles ou des vidéos publiées sur le net, mais aussi et surtout dans des livres : « les idéologues du complot sont toujours passés par l'objet livre pour défendre leur idée du monde », explique l'historienne Marie Peltier.

Lors de ces deux jours de conférence, les personnes venues

écouter les interventions étaient invitées à se procurer les ouvrages publiés par les intervenants : Les 33 Questions auxquelles ILS n'ont toujours pas répondu, écrit par le médecin controversé Christian Perronne, Ne leur pardonnez pas ! Ils savent très bien ce qu'ils font, publié par le journaliste Jean-Michel Jacquemin-Raffestin, ou encore Les apprentis sorciers de Alexandra Henrion-Caude. Ce dernier ouvrage s'est vendu à 100 000 exemplaires et a contribué à la notoriété de l'ancienne généticienne, fait presque quotidiennement sa promotion sur son compte Telegram. « Le succès des livres conspirationnistes est en partie lié à une base militante mue par un sentiment d'urgence

et de frustration qui pousse à l'achat », explique le maître de conférences spécialiste des cultures numériques Tristan Mendès France. De plus, certains théoriciens du complot utilisent le succès apporté par leurs publications sur les réseaux sociaux pour démarrer leur propre maison d'édition, ce qui leur permet de distribuer des textes ou des films complotistes en passant sous les radars. C'est le cas de Fabien Moine, le créateur d'Exuvie TV et des Editions Exuvie, maison d'édition qui distribue des ouvrages remettant en cause la médecine ou faisant la promotion de pratiques de soin non conventionnelles.

(Source: telerama.fr, 20.06.2023)

Dons & bonnements

Je soutiens l'UNADFI en fais	ant un don		
□ 40 € □ 60 € □ 75 € □ 150 € □ Autre :€			
	ADFI, association reconnue d'utilité nformément aux articles 200 et 238 b		
dans la lin Entreprises votre don	■ Particuliers votre don permet une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.		
Je m'abonne à la revue Bul	FRANCE	ETRANGER	
Abonnement de 1 an / 4 numéros Abonnement de 2 ans / 8 numéros		25 €uros 48 €uros	30 €uros 50 €uros
☐ Souscription à un abonnement : Renouvellement d'abonnement :€			
Je m'abonne et je soutiens la revue BulleS		FRANCE	ÉTRANGER
Abonnement de 1 an / 4 numéros Abonnement de 2 ans / 8 numéros		30 €uros 60 €uros	35 €uros 70 €uros
☐ Souscription à un abonnement : ☐ Renouvellement d'abonnement :€			
NOM - Prénom:			
Adresse:			
E-Mail:		Sommaire du dernier numéro de BulleS (cliquer ici)	
		Dutte	(cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : UNADFI - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay